



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale **pendant 15 jours** que;

L'organisation Natur & Emwelt – Fondation Hëllef fir d'Natur a introduit une demande d'autorisation relative à un aménagement d'un plan d'eau stagnant à Troisvierges.

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU-AUT-26-0107.

Troisvierges, le 10 février 2026
le bourgmestre pour le secrétaire
signé Edy Mertens

Transmis en copie par courrier électronique à l'Administration de la Gestion de l'Eau, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, suite à sa lettre du 6 février 2026, no. dossier EAU-AUT-26-0107.

Troisvierges, le 10 février 2026
le bourgmestre pour le secrétaire
signé Edy Mertens

(enlever le 26.02.2026)